

DECISION n° DG/2025/23

Objet : Prestations tarifs des formations dispensées sur l'IFAS du Centre Hospitalier

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER D'ORANGE « LOUIS GIORGI »

- Vu le code de la santé publique, notamment les articles L 6141-1, L 6143-7 et L 6143-7-4, L 6145-1,
- Vu l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux,
- Vu le rapport de présentation du directeur analysant les équilibres généraux, explicitant les hypothèses retenues en dépenses et en recettes et retraçant les principales évolutions par rapport à l'année précédente,

DECIDE

Article 1 : Les tarifs des formations dispensées sur l'IFAS du Centre Hospitalier d'Orange et celui de Valréas sont les suivants :

DENOMINATION	COUT/AN ET PAR CANDIDAT
Frais d'inscription à la sélection d'entrée	gratuité
Badge de circulation et restaurant du personnel	15 €
Caution tenues professionnelles	40 €
AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence	250 €
Formation préparation à la sélection d'entrée en IFAS, 14 h (si en droit commun)	400 €
Formation préparation à la sélection d'entrée en IFAS, 7h (si agent hospitalier)	200 €
Formation tutorat en 28 h pour les professionnels paramédicaux	700 €
Formation modulaire ASH à l'approche de la fonction AS	850 €
Formation « réajustement des compétences AS » 21 h	600 €
Formation transmissions ciblées 7h	150 €
Formation « accompagner des personnes avec des troubles cognitifs » 21 h	600 €
Frais de scolarité en formation d'aide-soignant (session complète) Hors attestation AFGSU	7 500 €

Frais de scolarité en fonction du diplôme déjà détenu	
Auxiliaire de puériculture référentiel de formation 2006	3 210 €
Auxiliaire de puériculture référentiel de formation 2021	2 500 €
DE D'Ambulancier 2006	5 600 €
Titre professionnel ASMS (agent service médico-social)	5 870 €
BAC Pro-ASSP (accompagnement soins, services à la personne)	3 620 €
BAC Pro-SAPAT (services aux personnes et territoires)	5 000 €
TP Assistante de vie aux familles	5 530 €
DEAES référentiel 2016, DE AMP (aide médico-psychologique), DEAVS	5 400 €
DEAES référentiel 2021	4 500 €
ARM (assistant régulateur médical)	5 400 €
Parcours ASHQ, dispense d'un stage	6 700 €
Frais de scolarité pour finalisation du parcours ou pour redoublement	
Module 0 - Accompagnement	750 €
Module 00 – Accompagnement 112H	1 092 €
Module 1 – Coursus complet	1 430 €
Module 2 – Coursus complet	200 €
Module 3 – Coursus complet	750 €
Module 4 – Coursus complet	1 775 €
Module 5 – Coursus complet	340 €
Module 6 – Coursus complet	680 €
Module 7 – Coursus complet	200 €
Module 8 – Coursus complet	350 €
Module 9 – Coursus complet	350 €
Module 10 – Coursus complet	680 €
Modules pour Coursus partiels – Tarif par journée de 7 heures	70 €

Article 2 : La présente décision annule et remplace la décision DG/2024/22 en date du 26 juillet 2024. Elle prend effet au 1^{er} janvier 2026.

Article 3 : La présente décision sera transmise au comptable public de l'établissement.

Fait à Orange le 02 juillet 2025

Christophe GILANT

Directeur

